



DIPLÔME DES MÉTIERS D'ART (DMA)

• CISELURE

DÉFINITION

La ciselure a été pratiquée dès la plus Haute Antiquité. Son histoire est intimement liée à celle de la fabrication des bronzes d'art et des pièces d'orfèvrerie et de joaillerie.

D'après la définition communément admise, la ciselure est l'art de la statuaire appliquée à l'ornementation du métal. D'une manière générale, c'est l'art de décorer le métal sous toutes ses formes : métal laminé, fondu, cuivre, laiton, bronze, étain, métaux précieux.

De nos jours, le ciseleur se doit de posséder toutes les techniques de son métier ainsi que des connaissances et des pratiques approfondies dans les métiers qui touchent la réalisation des objets d'art : monture, tournage, fonderie.

Il existe plusieurs genres de ciselure procédant de techniques bien définies qui sont :

- La ciselure sur pièce fondue qui consiste à reprendre une œuvre sortant de fonderie pour lui affirmer son caractère artistique,
- La ciselure au repousse, technique dans laquelle le ciseleur obtient, à partir d'une feuille de métal, un volume déterminé d'après son modèle ou simplement d'après un dessin,
- Le tracé mati qui est la reproduction sur un volume d'un dessin et l'exécution d'un léger modelé afin de donner l'impression de relief sans pour cela avoir à repousser le décor.

Le métier de ciseleur demande un sens artistique développé, une mémoire et une compréhension de la forme, des notions graphiques et plastiques étendues ainsi que des connaissances en histoire de l'art.

FORMATION

Formation en deux ans (niveau III) qui a pour but de former des professionnels réalisateurs-concepteurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent présenter leur candidature :

- Les élèves titulaires d'un Diplôme de Fin d'Études Secondaires des Métiers d'Art (D.F.E.S.M.A.) de la spécialité,
- Les étudiants issus de la classe de Mise à Niveau Arts Appliqués, option Métiers d'Art.

Recrutement sur dossier scolaire, selon la procédure nationale Admission Post Bac (APB) accessible par internet sur www.admission-postbac.fr

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

1^{ère} phase : à l'issue de la procédure Admission Post Bac (APB), une commission examinera les candidatures.

2^{ème} phase : les candidats sont convoqués pour un entretien.

ÉTUDES

33 heures hebdomadaires

Enseignement général (7h) : français, langue vivante, informatique, physique-chimie, économie et gestion

Enseignement artistique (10h) : expression plastique, arts techniques et civilisations, composition d'arts appliqués

Enseignement professionnel (16h) : atelier de création et de réalisation, technologie de spécialité (une co-animation est assurée par le professeur d'arts appliqués)

Stage en entreprise de 4 à 6 semaines en fin de 1^{ère} année.

Le DMA Art de l'Habitat est constitué de 8 Unités de Valeur. Leur acquisition est répartie sur les deux années de formation : le passage en 2^{ème} année est subordonné à l'obtention des U.V. de 1^{ère} année.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Leurs études terminées, les étudiants de cet atelier peuvent soit, se consacrer à l'artisanat d'art (orfèvrerie, art du bronze, restauration), soit intégrer les bureaux d'études des entreprises industrielles.

POURSUITE D'ÉTUDES

À l'ESAA Boule avec le DSAA mention Produit, aux Arts Décoratifs (concours), à la FEMIS...

L'ESAA Boule est un établissement public. Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi-pension.

Cette formation ouvre droit au régime de sécurité sociale des étudiants.